

L'école secondaire et les Franco-Ontariens: Expression des besoins et perception des services

Louis-Gabriel Bordeleau
université d'ottawa

L'avènement de l'école secondaire française en Ontario remonte à l'année 1968. Nous avons voulu en premier lieu examiner l'histoire de l'enseignement au niveau secondaire pour les Franco-Ontariens et ensuite recueillir les perceptions des services offerts par ces écoles secondaires françaises et les écoles secondaires mixtes. En terminant, nous avons suggéré quelques pistes de recherches. Nous avons noté, dans l'ensemble, des différences importantes entre l'école homogène française et l'école secondaire mixte. En général, les données favorisent l'école française qui tend à répondre de façon plus adéquate aux aspirations de sa clientèle.

The establishment of French secondary schools in Ontario dates back to the year 1968. We have attempted in the first place to examine the history of secondary school education for Franco-Ontarians. A systematic collection of the perceptions of services offered by the French secondary schools and the mixed schools was then completed. Finally, in concluding, specific areas of further research were identified. On the whole, we have noted sizable differences between the French secondary schools and the mixed schools. In general, the data favour the French schools as responding more adequately to the aspirations of its clientele.

L'implantation d'un ensemble cohérent de services scolaires publics à l'endroit des Franco-Ontariens au niveau secondaire demeure une réalité récente. Afin d'apprécier ce phénomène, il importe d'en retracer l'évolution graduelle jusqu'à la mise sur pied officielle et légale des écoles secondaires françaises en 1968. Depuis cette date, la province d'Ontario est témoin du déploiement graduel de classes et d'écoles secondaires de langue française. Après un peu plus de dix années d'existence, il apparaît opportun d'examiner la concordance entre les services qu'offrent ces institutions et les aspirations de sa clientèle. Le résultat d'un tel examen peut se traduire par la formulation de conclusions visant à réduire l'écart les services offerts et les aspirations des étudiants.

La présente étude poursuit donc trois objectifs: rappeler succinctement l'histoire de l'enseignement au secondaire pour les Franco-Ontariens; identifier les perceptions des services qu'offrent les écoles secondaires pour francophones et les aspirations explicites de ces usagers et enfin, offrir en guise de sommaire quelques pistes pour une activité ultérieure de recherche.

QUELQUES ÉVÉNEMENTS QUI MARQUENT LA PÉRIODE DE 1845 À 1968

C'est avec l'avènement de la Confédération que débute une période de plus grandes contraintes pour l'enseignement aux francophones en Ontario. De fait, la restriction croissante de l'usage du français comme langue d'enseignement à l'école élémentaire atteint son point culminant en 1912 avec l'adoption du célèbre Règlement 17. Ce règlement rend obligatoire l'enseignement de l'anglais dès l'entrée à l'école. On pourra, compte tenu des circonstances locales, permettre l'usage du français comme langue d'enseignement et de communication, mais ceci ne devra aucunement se produire après cette première année (Choquette, 1977). Il est bien évident qu'une telle prise de position élimine tout enseignement en français pour les francophones accédant à l'école secondaire. Aussi, est-il prudent de dire que jusqu'en 1948 aucun service n'est offert en français dans les écoles secondaires publiques de l'Ontario. Durant cette longue période, on peut, à juste titre, parler d'un "non-system of education for Franco-Ontarians," (Rapport de la Commission Royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, 1969) concernant sans contredit et pour le moins le niveau secondaire. On assiste donc, à compter de 1845, à l'ouverture d'un nombre imposant d'écoles secondaires confessionnelles de langue française et en 1966, 32 écoles secondaires existent en territoire ontarien, (Mémoire de la Commission d'étude de l'Association des écoles privées franco-ontariennes, 1966).

Alors qu'un tel réseau d'écoles privées compensait en partie les carences aux plans linguistique et religieux du système scolaire public, ce dernier ne semblait pas disposé à offrir un ensemble cohérent de services scolaires pour les francophones. Ce n'est qu'en 1948 que l'on accorde finalement la permission de mettre au point un cours de français destiné spécifiquement aux élèves de langue française. Jusque là on n'offrait que le cours de "special french" conçu pour les anglophones; "... most English-speaking school children were taught a kind of lifeless, desiccated French by English-speaking teachers for most of whom it was a foreign or dead language rather than a modern, living tongue" (Symons, 1971). Cependant, il apparaît que ce cours de français répond sensiblement aux attentes des élèves francophones puisqu'en 1966 près de neuf mille (9,000) d'entre eux y sont inscrits (Symons, 1971).

Mais ce léger déblocage ne solutionne guère les problèmes sérieux qu'entraîne l'enseignement en anglais aux jeunes Franco-Ontariens. Parmi ces problèmes, relevons surtout le taux très élevé de mortalité scolaire dans les écoles secondaires publiques. L'enquête Carnegie (Rapport de la Commission Royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, 1969, p. 90) débutée en 1959 démontre que trois francophones sur cent (100), accèdent à la treizième année que 13% des anglophones et 17% des Neo-Canadiens l'atteignent.

Ce n'est qu'à compter de 1959 qu'il est possible de parler d'un début

relativement sérieux de réforme de l'enseignement pour les francophones du niveau secondaire. En 1961, on accorde la permission à certains conseils scolaires d'offrir le latin en français; en 1963, à la discrétion du directeur de l'école, l'enseignement en neuvième et en dixième année peut se faire en français; en 1965, le ministère de l'Éducation accorde la permission d'enseigner le latin, l'histoire et la géographie en français à tout les paliers au secondaire (Ontario Legislative Assembly, 1965).

Même avec la venue de ces changements successifs de 1959 à 1966, il demeure qu'à l'arrivée du centenaire de la Confédération, les Franco-Ontariens ne jouissent pas encore de l'égalité des chances en éducation au niveau secondaire (Symons, 1971, p. 182).

Moreover, no specific statutory guarantee had as yet ever been given to the French language schools of the province. Their very existence and virtually the entire programme of French-language instruction in Ontario was based upon practice and permission, rather than being a matter of right based upon a statute (Symons, 1971, p. 182).

En 1967, le premier ministre de l'Ontario, l'honorable J. P. Robarts, annonce l'intention de son gouvernement de mettre sur pied un ensemble d'écoles secondaires où la langue d'enseignement serait le français.

... the potential contribution of Franco-Ontarians to our society is too great to allow them to dissipate their energies and abilities because they are denied adequate opportunities for furthering their education to the utmost of their abilities ... It is a fundamental necessity of 1967, that the Franco-Ontarians be enabled to experience the full benefits of our educational system. Encompassed in this recognition of necessity is the proposal to extend what now is being done to provide, within the public school system of Ontario, secondary schools in which the language of instruction is French (Ontario Department of Education, 1968).

C'est donc en 1968 que l'Ontario se dote finalement d'une législation engageant les conseils scolaires à établir et à maintenir des classes ou des écoles au secondaire pour les Franco-Ontariens, où nécessairement la langue d'enseignement est le français.

APRÈS DIX ANS, OÙ EN SOMMES-NOUS?

La province de l'Ontario connaît donc depuis un peu plus de 10 ans l'existence légale de l'enseignement en français pour les francophones du niveau secondaire. On retrouve présentement cet enseignement soit au sein d'une école française ou d'une école mixte. Au terme de la loi, (Ontario, The Education Act 1974, 1978), l'école homogène française se caractérise par l'usage du français comme langue d'enseignement à une clientèle étudiante de langue française. On compte présentement 26 de ces écoles en Ontario.

Cependant, lorsque l'on juge insuffisant le nombre d'étudiants pour l'instauration d'une école, on met à leur disposition les classes requises. Cette création d'écoles secondaires mixtes fait en sorte que les francophones et les anglophones fréquentent le même édifice. L'Ontario compte présentement 30 de ces écoles secondaires mixtes (Bordeleau, 1980, pp. 99-104).

Il apparaît très pertinent de déterminer si ces deux types d'institutions répondent également bien aux aspirations expresses de la clientèle franco-ontarienne. Il s'agit plus précisément de mesurer l'écart entre les besoins de la clientèle et les services scolaires offerts. Bref, les Franco-Ontariens trouvent-ils dans cet ensemble de services éducatifs une réponse adéquate à leurs requêtes? Afin de cerner une telle question, il importe en premier lieu d'identifier les dimensions essentielles de toute école secondaire.

A l'aide des écrits (Evaluation Criteria, 1969; Evaluation Criteria, 1970), nous nous sommes permis d'isoler quatre dimensions fondamentales de toute école secondaire: (1) l'ensemble des ressources matérielles et didactiques (édifices, locaux, manuels de classe, livres de bibliothèque, équipement de gymnase, matériel audio-visuel); (2) l'enseignement et la direction de l'école (disponibilité et qualité de l'enseignement ainsi que la qualité de la direction des écoles); (3) les activités pédagogiques et périscolaires (l'éventail et la qualité); (4) l'école et ses buts et objectifs. Afin d'assurer que ces dimensions permettent un examen adéquat de la réalité franco-ontarienne, on se doit de leur ajouter les dimensions linguistique et culturelle. En somme, il importe de vérifier si les services offerts coïncident avec l'expression des besoins en matière de langue maternelle et de croissance culturelle.

Un questionnaire¹ est donc conçu pour mesurer d'une part les besoins des usagers francophones du secondaire quant aux quatre composantes identifiées plus haut et d'autre part la perception des services offerts par l'école aux élèves francophones.

C'est en référence à la nature même de l'évaluation anticipée que se définit l'échantillon. Il apparaît clair que la communauté franco-ontarienne se compose prioritairement des étudiants, de leurs parents, des enseignants et de la direction de ces unités d'enseignement de langue française réparties dans tous les conseils scolaires de la province ontarienne. Au moment de la recherche, 56 écoles secondaires offrent un enseignement en français aux francophones; de celles-ci, 39 acceptent de participer à l'étude et 50 étudiants sont alors choisis au hasard dans chacune des ces écoles. L'échantillon des étudiants s'établit donc à 1,950. Quant aux enseignants et au personnel affecté à la direction de ces écoles, ils sont tous invités à participer à la recherche: 1,064 enseignants, c'est-à-dire plus de 70% du nombre total, complètent le questionnaire. L'échantillon des parents est établie en choisissant au hasard 20 parents de chaque école, assurant ainsi un total de 780 parents. Le questionnaire est envoyé par la poste et 235 parents acceptent de le compléter. Il s'agit donc d'un taux de participation

de l'ordre de 30.1 %, taux fort appréciable lorsqu'il s'agit d'un sondage par courrier (Travers, 1969).

La description de l'échantillon et les démarches entreprises pour l'échantillonnage permettent de parler d'un groupe véritablement représentatif des usagers des écoles secondaires françaises en Ontario.

La cueillette des données a lieu du 12 février au 15 mai 1979. Il se trouve que 54 questionnaires étudiants s'avèrent inutilisables, portant à 1,896 l'échantillon étudiant.

Ainsi, ces démarches permettent de recueillir auprès d'un échantillon représentatif les données susceptibles d'exprimer les besoins de cette collectivité en matière d'enseignement au secondaire pour l'étudiant francophone. Ces données expriment aussi la perception des services offerts dans les unités d'enseignement en langue française.

LES RÉSULTATS

A l'aide des données recueillies, examinons la perception qu'ont les répondants de certains aspects de l'expérience scolaire pour les francophones au niveau secondaire. Les données sont regroupées autour des quatre dimensions de l'école identifiées plus haut : les ressources matérielles et pédagogiques ; l'enseignement et la direction des écoles ; les activités pédagogiques et périscolaires ainsi que l'école en tant qu'institution.

Il n'est pas possible de fournir toutes les données recueillies. Cependant l'usage de quelques tableaux peut permettre de saisir l'allure que prennent certaines des données jugées les plus pertinentes.

Au plan des ressources matérielles et pédagogiques, on identifie l'édifice, les locaux, et le matériel utilisés par les élèves en situation d'apprentissage. Il ressort que la correspondance entre les besoins exprimés et les services offerts est plus grande chez les usagers des écoles françaises que chez ceux des écoles mixtes. Plus spécifiquement, ces derniers estiment que la qualité et la proximité de l'édifice (Tableau 1) sont moins satisfaisantes que chez les répondants des écoles françaises. Quant aux locaux (Tableau 2) de l'école – classes, cafétéria, ateliers, bibliothèque, auditorium et bureaux d'orientation – la clientèle des écoles françaises est légèrement plus satisfaite que celle des écoles mixtes. Cependant, dans les deux cas, la cafétéria comme lieu physique provoque le plus haut taux d'insatisfaction chez tous les répondants.

Que dire des ressources didactiques – manuels de classes, livres de bibliothèque, matériel de gymnase et ressources audio-visuelles. Il s'agit de déterminer si elles répondent aux besoins des usagers quant à leur qualité et leur disponibilité en français. Il importe aussi de savoir si les répondants se croient aussi bien servis en matière de ressources didactiques que leurs collègues des écoles secondaires anglaises.

En général, même s'il ne se décèle pas d'écart remarquable entre les be-

TABLEAU 1
Perception des répondants de l'édifice de l'école (%)

Ressources	Répondants					
	Étudiants		Enseignants		Parents	
	Français*	Mixte†	Français	Mixte	Français	Mixte
Édifice						
Qualité						
mauvaise	6.1	5.5	15.4	12.8	4.4	3.4
moyenne	27.9	39.4	31.4	31.1	18.7	22.7
bonne	61.6	50.1	52.2	52.8	73.6	68.9
ne peut juger	4.3(927)	5.1(930)	1.1(761)	3.4(235)	3.3(91)	5.0(119)
Grandeur						
mauvaise	10.6	9.0	11.9	9.5	5.7	8.5
moyenne	30.4	38.1	25.4	24.7	24.1	18.6
bonne	55.4	48.6	61.9	63.2	66.7	67.8
ne peut juger	3.6(918)	4.3(925)	.8(751)	2.6(231)	3.4(87)	5.1(118)
Distance						
mauvaise	17.8	21.5	8.7	14.2	13.6	9.4
moyenne	35.8	33.8	22.5	26.2	25.2	30.8
bonne	40.4	37.7	63.4	53.8	50.0	53.8
ne peut juger	6.0(919)	7.0(920)	5.4(746)	5.8(725)	1.1(88)	6.0(117)

*Il s'agit de ceux qui fréquentent une école homogène française.
†Il s'agit de ceux qui fréquentent une école mixte au plan linguistique.
NOTE: N en parenthèses.

TABLEAU 2
Degré de Satisfaction des Répondants Face aux Locaux de l'École (%)

Locaux	Répondants					
	Étudiants		Enseignants			Parents
	Français	Mixte	Français (757)	Mixte (232)	Français (89)	Mixte (115)
Classes						
peu	6.0	5.7	11.0	8.6	2.2	6.1
assez	40.0	48.9	39.6	39.7	25.8	27.8
très	53.1(930)	44.6(943)	47.4	50.9	39.3	40.9
ne peut juger					32.6	25.2
Cafétéria						
peu	22.1	20.1	23.8	21.3	16.7	13.9
assez	30.1	35.6	31.8	33.0	20.0	20.4
très	44.8(921)	33.7(930)	36.7	33.0	35.6	34.3
ne peut juger					27.8	31.5
Ateliers						
peu	11.8	16.3	10.8	12.2	15.9	14.0
assez	22.7	22.4	20.7	19.5	17.0	18.4
très	39.3(908)	34.7(914)	29.6	27.1	28.4	33.3
ne peut juger			39.9	41.2	38.6	34.2

TABLEAU 2 (concluded)

Locaux	Répondants					
	Étudiants		Enseignants		Parents	
	Français	Mixte	Français (757)	Mixte (232)	Français (89)	Mixte (115)
Bibliothèque						
peu	10.6	15.5	6.9	8.7	6.9	17.0
assez	30.0	30.6	27.1	27.7	17.8	20.5
très	57.5(913)	52.1(923)	62.9	58.0	40.0	40.2
ne peut juger					35.6	22.3
Auditorium						
peu	17.3	26.6	26.7	24.9	13.6	8.2
assez	24.5	26.9	21.5	17.8	14.8	20.9
très	37.8(880)	25.1(902)	35.6	32.6	44.3	40.9
ne peut juger					27.3	30.6
Orientation						
peu	8.6	16.1	10.5	13.2	11.0	18.2
assez	29.0	29.2	31.4	28.6	15.6	24.5
très	59.4(925)	49.8(934)	43.4	41.9	38.9	30.9
ne peut juger					34.4	26.4

NOTE: N est en parenthèses.

TABLEAU 3
Degré de Satisfaction des Répondants Face à Certaines Ressources Didactiques (%)

Ressources didactiques	Répondants					
	Étudiants		Enseignants		Parents	
	Français	Mixte	Français	Mixte	Français	Mixte
Manuels de classe						
peu	13.7	13.7	34.3	37.0	9.4	14.5
assez	50.9	52.4	43.4	42.4	28.2	34.5
très	34.6	31.9	20.6	18.5	25.9	22.7
ne peut juger	8(933)	1.9(940)	2.2(760)	2.1(238)	36.5(85)	28.2(110)
Livres de bibliothèque						
peu	11.2	16.6	12.0	19.1	6.8	20.4
assez	34.7	37.4	43.3	44.5	23.9	30.6
très	53.0	44.3	41.0	31.4	36.4	23.1
ne peut juger	1.2(931)	1.7(940)	3.7(756)	5.1(236)	33.0(88)	25.9(108)
Matériel de gymnase						
peu	15.1	11.1	7.5	7.9	8.0	9.3
assez	24.1	33.3	18.7	18.9	21.8	25.2
très	50.4	44.9	24.1	22.5	33.3	40.2
ne peut juger	10.5(927)	10.7(937)	49.8(711)	50.7(227)	36.8(87)	25.2(107)
Matériel audio-visuel						
peu	18.6	22.1	21.2	29.1	9.5	22.2
assez	33.5	35.1	44.1	44.7	23.8	22.2
très	34.6	30.5	30.9	22.4	25.0	24.1
ne peut juger	13.3(923)	12.3(937)	3.7(753)	3.8(237)	41.7(84)	31.5(108)

NOTE: N est en parenthèses.

soins exprimés et les ressources didactiques disponibles (Tableau 3), on remarque que le matériel audio-visuel provoque un certain degré d'insatisfaction. Il faut relever un taux d'insatisfaction appréciable chez les enseignants quant à pertinence des manuels de classe.

De plus, l'importance et la disponibilité en français de l'outillage pédagogique provoquent des réactions très claires. Tous les répondants, plus spécifiquement ceux des écoles françaises, affirment qu'il est très important que les manuels de classe soient disponibles en français. Cette position est très explicite chez les enseignants mais légèrement plus timide chez les parents et chez les étudiants. Par contre, l'usage de manuels en français ne correspond pas tout à fait aux besoins exprimés. En effet, 35,6% seulement des étudiants avouent n'utiliser que des manuels en langue française; chez les enseignants et les parents, 26% et 21% respectivement pensent ainsi.

Enfin, pour saisir ce qu'ils pensent de la qualité du matériel didactique disponible dans leurs écoles secondaires, on leur demande de le comparer à celui des écoles secondaires anglaises (Tableau 4). Les enseignants des écoles françaises et mixtes perçoivent à plus de 50% que leur matériel pédagogique n'est pas aussi adéquat que celui utilisé dans les écoles anglaises; par ailleurs, 37,5% des étudiants et 43,0% des parents partagent la même impression. Chez ces deux derniers groupes de répondants, les usagers des écoles mixtes sont davantage convaincus que le matériel pédagogique n'est pas aussi adéquat que celui utilisé dans les écoles anglaises.

Les données relevées permettent au moins d'identifier les domaines où il est possible de réduire l'écart entre les besoins qu'exprime la clientèle scolaire et les services perçus en matière de ressources matérielles et didactiques.

Un second ensemble de données porte sur l'enseignement et la direction des écoles françaises et mixtes. En premier lieu, on désire savoir si les enseignants sont suffisamment nombreux et adéquatement qualifiés pour offrir un service pédagogique de qualité. Suite à ceci, on demande si la direction des écoles est suffisamment soucieuse d'offrir à la clientèle francophone un ensemble de services pédagogiques cohérents.

Les usagers des écoles françaises, contrairement à ceux des écoles mixtes, s'entendent pour confirmer la suffisance du personnel assurant l'enseignements en français. Cependant, il appert, quant à l'école mixte, que 32,1% des étudiants et 27,3% des parents affirment que le personnel n'est pas en nombre suffisant pour assurer les cours en français; 15,4% seulement des professeurs dans les écoles mixtes sont du même avis.

Toutefois, abordant les qualités requises des pédagogues, il ressort qu'une très grande importance est accordée à la compétence dans la matière d'enseignement et à la maîtrise de la langue française. Il est à noter aussi que plus de 70% de tous les répondants désirent que l'enseignant soit bien convaincu ou plus ou moins convaincu de l'importance de la langue et de la culture françaises.

TABLEAU 4
Impression des Répondants de la Valeur de leur Ressources didactiques Comparées à celles utilisées dans les Écoles anglaises (%)

<i>Répondants</i>	<i>Ressources Didactiques</i>			
	<i>Définitivement aussi adéquat</i>	<i>Probablement aussi adéquat</i>	<i>Ne sais pas</i>	<i>Probablement plus inadéquat</i> <i>Absolument plus inadéquat</i>
Étudiants				
Écoles françaises (931)	15.7	23.3	29.6	18.8 12.6
Écoles mixtes (943)	10.6	22.6	23.8	26.3 16.8
Enseignants				
Écoles françaises (762)	10.1	18.0	14.8	24.7 32.4
École mixtes (24)	12.1	22.1	11.7	26.3 27.9
Parents				
Écoles françaises (94)	20.2	20.2	23.4	21.3 14.9
Écoles mixtes (120)	12.5	24.2	14.2	26.7 22.5

NOTE: N est en parenthèses.

Les enseignants répondent-ils à de telles attentes? Il semble que seulement un peu plus de la moitié des parents et des étudiants pensent que ces enseignants sont compétents dans la discipline qu'ils enseignent, même si près de 80% des professeurs s'attribuent cette compétence. Le Tableau 5 contient toutes les données qui indiquent la perception des répondants de certaines qualités attribuées aux enseignants.

Lorsque l'on s'enquiert de la qualité de la langue française de leurs enseignants, il appert donc que les répondants des écoles françaises la perçoivent plus positivement. Par ailleurs, on garde l'impression que l'enseignant dans l'école mixte s'exprime moins adéquatement en français.

En examinant l'importance accordée à la culture et à la langue françaises, on se doit une fois de plus de faire ressortir les différences entre les répondants des écoles françaises et ceux des écoles mixtes. Les parents des écoles mixtes, par exemple, révèlent, à 62.6%, que les enseignants accordent peu ou aucune importance à la langue et à la culture françaises. D'autre part, les clients des écoles françaises semblent, à cet égard, légèrement plus satisfaits. Parmi ceux-ci, 41.9% des enseignants perçoivent que leur engagement à l'endroit de la langue et de la culture est suffisamment explicite.

Suite à ceci, il demeure important d'évaluer l'intensité de l'engagement du personnel de direction d'une école à l'endroit de sa clientèle étudiante de langue française. Bref, perçoit-on chez la direction ce désir d'assurer un service pédagogique et un climat scolaire de qualité pour les francophones? Et plus concrètement encore la direction s'adresse-t-elle en français à la clientèle étudiante?

Fait intéressant: plus de 70% de tous les répondants rattachés aux écoles françaises s'entendent pour dire que la direction de l'école est désireuse d'assurer des services pédagogiques et un climat scolaire de qualité pour les francophones. Dans ces mêmes écoles, on est aussi unanime à dire que la communication se fait toujours en français. Cependant, les perceptions diffèrent dans écoles bilingues. On note que les étudiants sont les plus critiques, puisque 64% admettent que la direction ne semble pas s'empresser d'assurer des services pédagogiques et un climat scolaire de qualité pour la clientèle française. Quant à la langue de communication utilisée, un peu plus de 50% des étudiants et des parents croient que c'est le français.

Remarquons donc la différence appréciable entre les perceptions exprimées par les usagers des écoles françaises et par ceux des écoles mixtes quant à certaines qualités chez leurs enseignants et chez le personnel de direction affecté à leur école.

Toute école, offre bien entendu, un ensemble de programmes, de cours et d'activités périscolaires. Les données recueillies nous permettent d'identifier en premier lieu, le décalage entre les besoins et les services au niveau de la langue d'enseignement, de l'éventail des choix de cours, de leur disponibilité en français ainsi que de leur qualité.

TABLEAU 5
Perceptions des Répondants de Certaines Qualités que Possèdent les Enseignants (%)

<i>Répondants</i>	<i>Qualités des enseignants</i>									
	<i>Compétence dans la matière</i>			<i>Années d'expérience</i>			<i>Connaissance de la langue et de la culture françaises</i>			<i>D'expression française adéquate</i>
	<i>-a</i>	<i>+b</i>	<i>+c</i>	<i>-a</i>	<i>+b</i>	<i>+c</i>	<i>-a</i>	<i>+b</i>	<i>+c</i>	
Étudiants										
Écoles françaises (933)	2.9	40.7	56.4	3.5	48.5	48.0	3.3	39.5	57.1	2.6 32.4 65.0
Écoles mixtes (941)	4.1	49.7	46.1	3.2	45.2	51.0	13.5	43.2	43.2	15.9 35.0 49.1
Enseignants										
Écoles françaises (747)	.7	17.8	81.5	2.4	43.6	54.0	4.7	53.4	41.9	2.8 37.4 59.8
Écoles mixtes (236)	.4	25.0	74.6	2.5	36.0	61.4	13.1	58.9	28.0	8.5 41.9 49.6
Parents										
Écoles françaises (85)	5.9	43.5	50.6	4.9	61.0	34.1	.0	45.2	54.8	3.6 33.3 63.1
Écoles mixtes (113)	5.3	45.1	49.6	3.7	61.0	35.1	14.8	47.8	37.4	13.4 33.0 53.6

a - non
b - plus ou moins
c - oui
NOTE: N est en parenthèses.

Quant à la langue d'enseignement préférée, on note une différence fondamentale entre les usagers des écoles françaises et ceux des écoles mixtes. Notre attention est attirée par le fait que 32.3% des étudiants de l'école mixte veulent que tous les cours soient offerts en français, contre 67.2% de ceux des écoles françaises. Quoique les pourcentages soient plus élevés chez les parents et les enseignants, la marge entre les répondants des écoles françaises et ceux des écoles mixtes ressemble à celle qui existe chez les étudiants.

Que dire de la disponibilité des cours en langue française? Elle varie sensiblement selon qu'on se reporte à une école française ou à une école mixte. Dans le cas de cette dernière, la moitié seulement des répondants affirment que la disponibilité est adéquate. Signalons cependant que dans les écoles françaises, plus de 75% sont de cet avis. Bref, au niveau des cours, on constate une concordance beaucoup plus évidente entre les besoins et les services au sein de l'école française.

Par ailleurs, il semble que les choix de cours soient perçus comme satisfaisants. Cependant, dans trois domaines précis, on note un certain degré d'insatisfaction; ceci en langue et littérature étrangères, morale ainsi que religion. En ce qui a trait à ces deux dernières disciplines, 66.2% des étudiants, 44% des professeurs et 61% des parents avouent qu'ils en sont insatisfaits.

Un examen des réactions des usagers à certains aspects des activités périscolaires révèle des constantes importantes. Il s'agit ici d'activités artistiques, culturelles, sportives et sociales ainsi que de voyages éducatifs.

Au départ, on constate une concordance étroite entre l'importance que les usagers accordent à ces activités et leur disponibilité à l'école. Cependant, la différence est remarquable lorsque l'on compare l'expression du besoin pour des activités se déroulant en français et la langue d'usage au sein de ces activités. Soulignons que de fait 58.9% des étudiants, 38.9% des enseignants, et 44.5% des parents s'unissent pour dire que ces activités se déroulent surtout en anglais.

L'ensemble des données portant sur les activités pédagogiques et périscolaires fait voir à nouveau les différences importantes entre certains aspects de l'expérience scolaire dans une école française et dans une école mixte. De plus, les usagers de l'école mixte quoique moins empressés d'exiger des services pédagogiques et périscolaires en français, paraissent tout de même insatisfaits de l'étendue de ces mêmes services en français.

Toute institution scolaire tente de rattacher ses services pédagogiques à un ensemble de buts et objectifs éducatifs spécifiques. Les données recueillies démontrent l'impression des usagers quant aux buts fixés et poursuivis. Il s'agit plus précisément des buts suivants: faciliter le développement intellectuel, personnel, moral et religieux de l'étudiant; faciliter l'accès des étudiants aux études postsecondaires; voir à leur préparation au monde du travail et offrir un milieu enrichissant pour la langue et la culture françaises.

TABLEAU 6
Type d'école préféré par les répondants (%)

Type d'école	Étudiants			Professeurs			Parents		
	École Française	École Mixte		École Française	École Mixte		École Française	École Mixte	
Fréquenté par des étudiants francophones et où les cours se donnent en français	60.7(928)	11.4(939)		86.6(752)	43.0(237)		51.6(93)	12.4(121)	
Fréquenté par des francophones et où les cours se donnent en français et en anglais	19.6	12.4		4.5	13.1		24.7	24.8	
Fréquenté par des étudiants francophones et anglophones et où les cours de donnent en français et en anglais	11.7	70.4		3.7	40.9		15.1	55.4	
Fréquenté par des étudiants francophones et anglophones et où les cours se donnent en français	8.0	2.8		5.1	3.0		8.6	5.8	
Fréquenté par des étudiants francophones et anglophones et où les cours se donnent en anglais	.0	2.8		.1	.0		.0	1.7	

Les répondants pensent que l'école secondaire doit surtout préparer sa clientèle au monde du travail. Suivent de près les buts rattachés au développement intellectuel de l'étudiant, à la création d'un milieu propice à la culture et à la langue françaises, ainsi qu'à l'accès aux études postsecondaires. L'importance accordée au développement moral et religieux est moindre.

Suite à ceci, on perçoit un certain décalage entre les buts préférés par le répondant et les buts poursuivis par l'école. Chez les usagers de l'école française, ce décalage est moins prononcé que chez ceux de l'école mixte; de fait 17.7% de ces derniers stipulent que l'école prépare peu pour le monde du travail; 33.3% admettent qu'elle n'offre pas un milieu stimulant pour la langue et la culture françaises et 69.4% déclarent qu'elle n'accorde que peu d'attention au développement moral et religieux.

Enfin, il demeure crucial de connaître la préférence des usagers franco-ontariens quant au type d'école et ce, aux plans linguistique et culturel. Le Tableau 6 contient les données indiquant les choix face aux cinq types d'école suggérés. On relève une différence marquée entre les répondants des écoles mixtes et ceux des écoles françaises. Aussi ne sommes nous aucunement surpris de voir la préférence plus marquée qu'ont les enseignants pour l'école homogène française. Toutefois, on se doit de signaler que les parents rattachés à l'école française y semblent légèrement moins attirés que ne le sont les étudiants. Fait à noter, les parents de l'école mixte voudraient davantage l'école française que les étudiants. Ce phénomène nous rend perplexe et nécessite une analyse plus approfondie.

SOMMAIRE

Ainsi se présente un certain nombre de données indiquant l'étendue de l'écart entre les besoins des usagers des écoles secondaires pour francophones et les services pédagogiques offerts par ces institutions.

Dans l'ensemble, c'est au plan des ressources matérielles et pédagogiques que concordent davantage les besoins exprimés et les services offerts. Toutefois, les écarts sont plus prononcés au niveau des trois autres dimensions: enseignement et direction; activités pédagogiques et périscolaires; l'école comme institution. Les écarts sont régulièrement plus élevés chez les répondants des écoles mixtes. D'autre part, l'école française semble être perçue davantage comme une institution à parenté plus étroite entre les aspirations de sa clientèle et l'expérience scolaire offerte.

Il serait incomplet de ne relever que la différence dans les écarts ci-haut mentionné, entre les écoles homogènes françaises et les écoles mixtes puisque ces deux types d'institution possèdent aussi des clientèles scolaires différentes. En somme, les usagers des écoles mixtes désirent un niveau de francisation scolaire moins élevé que les usagers des écoles françaises. Ces

derniers, par contre, expriment plus explicitement des besoins pour une expérience scolaire se déroulant surtout en français.

Bref, l'ensemble des données recueillies démontrent que l'Ontario connaît deux régimes scolaires pour les francophones du secondaire. Là où se pratique l'homogénéité linguistique de la clientèle on note un taux de satisfaction plus élevé que là où prévaut la cohabitation linguistique. Ce dernier régime ne peut pas se perpétuer à moins d'envisager lucidement les effets négatifs provoqués chez sa clientèle scolaire, au plan de son attrait pour la langue et la culture françaises.

Au terme de ce bref exposé, voici quelques tendances globales qui s'en dégagent. L'évolution de l'enseignement en français au niveau secondaire fait ressortir deux grands moments: de 1867 à 1967, cet enseignement est assuré grâce surtout à un réseau d'écoles privées, dirigées par des communautés religieuses; de 1968 à nos jours, on constate une prise en mains plus explicite de cet enseignement par l'Etat.

Les données font ressortir que cette prise en mains s'accompagne d'un taux de satisfaction appréciable chez les clients de l'école homogène française. Tel n'est pas le cas toutefois chez ceux qui fréquentent l'école secondaire mixte.

Il est à espérer que cette recherche offre l'occasion de favoriser la mise au point plus précise de régimes scolaires susceptibles d'épouser davantage les besoins et les aspirations de la clientèle scolaire franco-ontarienne.

NOTE

Les données présentées ici tirées d'une recherche contractuelle subventionnée par le ministère de l'Education de l'Ontario. L'auteur en était le chercheur principal; Raymond Lallier, directeur de l'Ecole des sciences de l'éducation de l'Université Laurentienne et Aurèle Lalonde, professeur adjoint à la faculté d'Education de l'Université d'Ottawa l'ont assisté dans la recherche.

NOTE

- ¹ Le questionnaire s'intitule *Sondage sur les besoins et services en matière d'école secondaire pour les étudiants francophones*, et contient trente-quatre (34) questions se rapportant aux quatre dimensions décrites plus haut.

RÉFÉRENCES

- Bordeleau, L.G. *Les écoles secondaires françaises: Dix ans après*. Ottawa: Editions de l'Université d'Ottawa, 1980.
- Choquette, R. *Langue et religion: Histoire des conflits anglo-français en Ontario*. Ottawa: Editions de l'Université d'Ottawa, 1977.

- Evaluation criteria for the evaluation of secondary schools* (4e ed.). Washington, D.C.: National Study of Secondary School Evaluation, 1969.
- Evaluation criteria: Junior high school/middle school*. Arlington, Va.: National Study of School Evaluation, 1970.
- Mémoire de la Commission d'étude de l'Association des écoles secondaires privées franco-ontariennes*. Ottawa, 1966.
- Ontario. *The education act, 1974*. Toronto: Queen's Printer, 1978.
- Ontario. *Legislative assembly debates, official report no. 3637*. June 3, 1965.
- Ontario Department of Education, Information Branch. French in Ontario Schools. Discours de l'Honorable John P. Robarts, à l'Association canadienne des éducateurs de langue française. Ottawa, le 24 août 1967. Toronto: Imprimeur de la Reine, 1968.
- Rapport de la Commission Royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme: Livre II, Education*. Ottawa: Information Canada, 1969.
- Symons, T. H. B. Ontario's quiet revolution. In R. M. Burns (Ed.), *One country or two?* Montréal et London: McGill-Queen's University Press, 1971.
- Travers, R. M. W. *An introduction to educational research* (3e ed.). New York: Macmillan, 1969.

Louis-Gabriel Bordeleau est Professeur agrégé, Faculté d'éducation, Université d'Ottawa, Ottawa, Ontario K1N 6W5.